



# La Praz Info

Février 2026

Les dernières actualités, affichages et annonces

## DANS CE NUMÉRO

### Stationnement dans le village

Plan de parage, signalement de la zone de protection des eaux

### Elections municipales

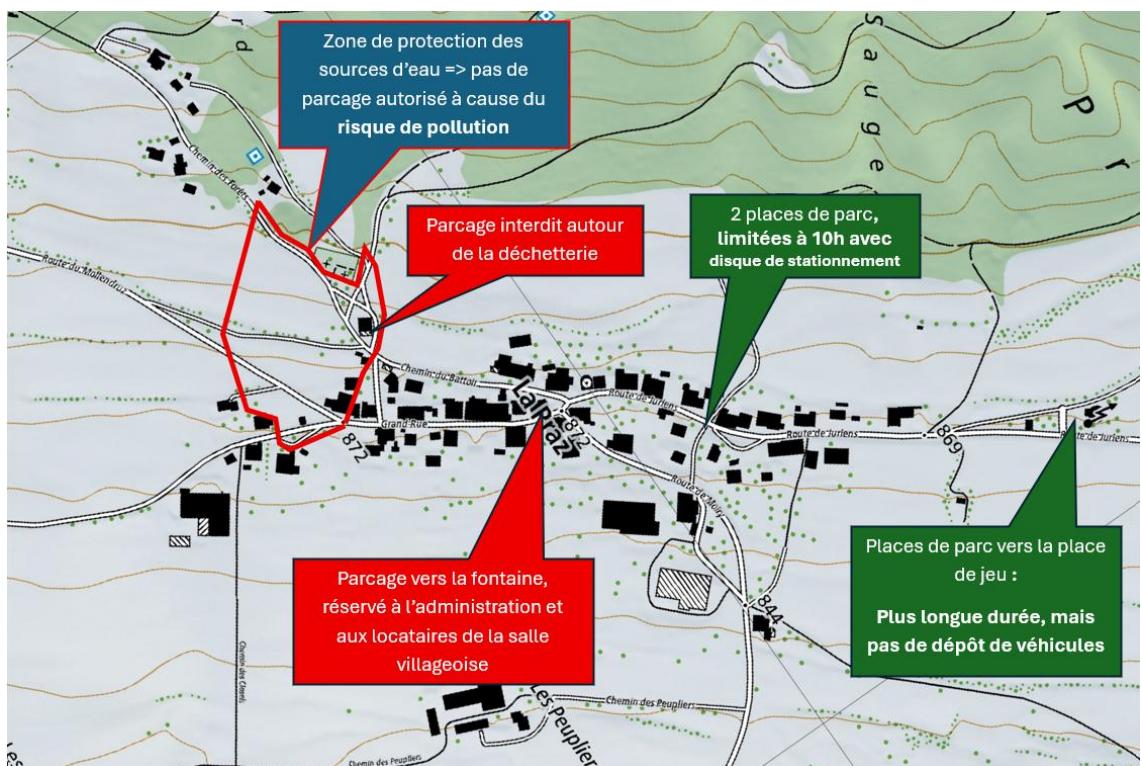
Echéances principales des prochaines élections

### Urgences médicales de Saint-Loup

Fermeture des Urgences la nuit dès 2026

## Règles en matière de stationnement

Il apparaît utile de rappeler les règles concernant le parage dans le village afin que la sécurité des piétons et usagers de la route puisse être assurée, de même que nos sources d'eau préservées. Le stationnement de véhicules sur la voie publique n'est admis qu'aux emplacements réservés, dans la limite de temps indiquée et pour les usages prévus. Aussi, il convient de veiller à ce que les véhicules parqués sur le domaine privé n'empêtent pas sur la route.



Malgré de nombreux avertissements, constatant que les infractions demeurent, la Municipalité a pris des dispositions afin de pouvoir verbaliser les contrevenants. Chaque automobiliste est dès lors prié de prendre ses dispositions pour respecter les règles de stationnement et ainsi éviter de mauvaises surprises.

Nous vous rappelons qu'il appartient à chacun de prendre ses dispositions pour parquer les véhicules sur des parcelles privées. La commune n'est pas tenue de fournir des places de parc, et ne dispose d'aucune solution pour en fournir. Les rares places sont donc réservées pour les personnes de passages.



# La Praz Info

Février 2026

Les dernières actualités, affichages et annonces



## Elections municipales

L'arrêté de convocation contenant toutes les informations utiles pour les prochaines élections est disponible sur le site internet de la Commune (page Officiel / pilier public /votations) ainsi qu'au pilier public.

Election municipalité 1<sup>er</sup> tour : 08.03.2026

Election municipalité 2<sup>ème</sup> tour : 29.03.2026

Election syndicature 1<sup>er</sup> tour : 07.04.2026

Election syndicature 2<sup>ème</sup> tour : 28.04.2026

### Mode d'élection

L'élection à la Municipalité se fait selon le système majoritaire à deux tours, au moyen d'un bulletin unique contenant des cases à cocher :

- Au 1er tour, il faut la majorité absolue, soit plus de 50% des voix, pour qu'une personne soit élue
- Le nombre de siège restant fait l'objet du 2 ème tour
- Au 2ème tour, l'élection se fait à la majorité relative, les sièges sont attribués aux personnes ayant reçu le plus de voix

### Règles

- Cocher les personnes pour qui on souhaite voter.
- Il est possible de voter pour une personne qui n'est pas candidate, pour autant qu'elle possède les droits politiques dans la commune.
- Il est possible de voter blanc en ne cochant aucune case.
- Ne pas cocher plus de personnes que de sièges vacants (5)
- Si on se trompe, corriger clairement en noircissant la case concernée.
- On ne peut pas voter deux fois pour une personne.
- On peut ajouter des personnes à la main sur les lignes vides.
- Ne pas découper le bulletin unique.

## Apéritif - raclette à l'issue du 1<sup>er</sup> tour d'élection

Comme le veut la tradition, un apéritif sera servi à l'issue du 1<sup>er</sup> tour d'élection, et toute la population y est cordialement invitée.

Cet apéritif aura lieu le **8 mars dès 11h30 au bâtiment des Fourneaux** (attenant à la place de jeu) qui s'est récemment vu équipé d'un poêle à bois ainsi que d'un éclairage autonome. Les résultats de l'élection y seront annoncés par le bureau électoral à l'issue du dépouillement.

A cette occasion, une raclette sera servie par les candidats à la Municipalité.



ET SI LA COMMUNE, C'ÉTAIT VOUS...  
C'EST LE MOMENT DE CHOISIR !

Elections communales  
générales 2026



# La Praz Info

Février 2026

Les dernières actualités, affichages et annonces

## Attention à l'arnaque aux faux policiers !

The poster features a large red triangle with a black exclamation mark in the center. To the left is the logo 'POLICES YVERDON LES BAINS'. At the top right is the 'Police cantonale vaudoise' logo with the text 'canton de Vaud'. A yellow banner across the middle reads: 'PERSONNES ÂGÉES : ATTENTION ! ARNAQUE : FAUX POLICIER / FAUX BANQUIER'. Below the banner is a warning message: 'Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile. Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.' Further down, it says: 'La police ou votre banque n'agit pas ainsi !' and 'Et si ça vous arrive,appelez le 117'.



### Le GALP prépare pour vous...

Date à définir, mars 2026	Soirée jeux Grande Salle de La Praz	Venez jouer à des jeux de société, apportez vos jeux et partagez-les
samedi 28 mars 2026 salle 19h, spectacle 20h30	John Box Grande Salle de La Praz	Des chansons comme s'il en pleuvait!
samedi 30 mai 2026 salle 19h, spectacle 20h30	ArounD Concert folk-rock avec Dominique Affolter Grande Salle de La Praz	Laissez-vous emporter dans le giratoire musical du groupe ArounD, avec ses propres compositions et quelques reprises
samedi 27 juin	Ballade ornithologique Mollendruz en partenariat avec la commune de La Praz et le Parc Jura Vaudois	Venez découvrir nos oiseaux et reconnaître leurs chants dans nos forêts au printemps - avec un intervenant du Parc Jura Vaudois

Pour vous tenir au courant de nos prochains événements, vous pouvez vous inscrire au groupe whatsapp du GALP au moyen de ce code QR.



## Urgences médicales de Saint-Loup

Comme cela a été dit dans le communiqué de presse des eHnv du 12.11.2025, une réorganisation des activités est prévue pour 2026.

Nous attirons votre attention sur le fait que le service des Urgences disponible à Saint-Loup sera fermé durant la nuit, à partir de cette année.

Les Urgences restent disponibles uniquement en journée et toujours pour les adultes.

Pour les enfants ou durant la nuit, il est nécessaire de contacter les établissements d'Yverdon-les-Bains ou Morges

**En cas d'urgence vitale**,appelez le **144**.

**En cas d'urgence non vitale**,appelez le **0848 133 133** (centrale téléphonique des médecins de garde du canton de Vaud). Une personne spécialement formée évaluera votre situation, vous conseillera et vous orientera vers la structure la plus adaptée.